



GT Contractuels : la mobilisation a payé mais c'est encore insuffisant.

Maintenons la pression !

La pression exercée par l'intersyndicale CGT/FO/SUD avait permis la programmation d'un groupe de travail (GT) sur les conditions d'emploi des non-titulaires, jusqu'alors refusé par le Vice-rectorat. Ce GT s'est tenu vendredi 21 avril, au lendemain de la journée de grève et de manifestation organisée par l'intersyndicale. **Cette journée du 20 avril 2017 fera date car ce sont plus de 500 contractuels qui se sont mis en grève sur tout Mayotte, ce qui est du jamais vu !**

Cette mobilisation a de toute évidence pesé sur les discussions lors du GT et c'est pourquoi nous sommes en mesure de vous annoncer **certaines avancées** :

- La **garantie d'un indice 410 pour les collègues détenant un master 2, aussi bien pour les contrats en cours que pour les futurs contrats** ;
- L'**étude systématique en CCP, tous les 3 ans, d'une possibilité de réévaluation salariale** (le vr ne voulait absolument en entendre parler il y a peu encore) ;
- La **mise en place d'un service de VAE** au GRETA.

Un point cependant continue de nous opposer au VR : la **reprise des contrats antérieurs** à cette année scolaire 2016-2017 pour les collègues classés dans une catégorie inférieure à celle à laquelle ils pouvaient prétendre. En effet, nous contestons les indices de référence sur lesquels s'appuie l'administration car selon nous, l'indice des Master 2 était bien 403 (et non 367) avant la parution du décret du 29 août 2016, comme le prouve le compte-rendu du CTP du 20 mars 2017, signé par Madame le Vice-recteur en personne.

Le dispositif de **prime d'installation** a été évoqué également et une organisation a proposé son extension aux titulaires ! Outre qu'il nous semble curieux d'évoquer une prime (ou « complément de rémunération » si le mot « prime » froisse les oreilles de certains) pour les titulaires dans une réunion

consacrée aux contractuels, pour le CGT éducation Mayotte, cela n'est pas la bonne méthode. En effet, la question de l'attractivité de Mayotte pour les titulaires est une question trop sérieuse et trop cruciale pour être abordée par ce biais là et demande des dispositifs ambitieux (rappelons nos revendications : indexation à 1.53, IFCR sans conditions d'ancienneté, réécriture du décret ISG de 2013 permettant une indemnisation par agent et non par couple, aménagement fiscal des IE/ISG, dispositifs d'accélération de carrière).

Nous continuons donc de revendiquer une refonte complète du dispositif : 10% du salaire annuel versé à tous les contractuels en début d'année scolaire afin d'aider les nouveaux collègues à s'installer et de stabiliser les plus anciens.

Par contre, dans l'attente d'une nécessaire réécriture du décret ISG, la CGT éducation Mayotte souhaite voir ce **dispositif étendu aux collègues titularisés à Mayotte** et qui ne peuvent en l'état de la réglementation prétendre au versement de l'ISG.

Au total, ces dernières semaines ont été riches d'enseignements et nous pouvons en faire un court bilan :

- **Les agents contractuels peuvent, au même titre que les titulaires, se mobiliser massivement** lorsque les revendications portées par des organisations syndicales engagées les concernent (certains semblaient en douter, pas la CGT éducation Mayotte, mais rappelons que la CGT éducation est le syndicat majoritaire chez les contractuels dans les académies de Région Parisienne) ;
- La construction efficace d'un **rapport de force**, avec la grève et la manifestation en point d'orgue, permet au-delà des discussions entre « experts », de faire bouger les lignes et d'obtenir des avancées ;
- De très nombreux titulaires se sont montrés **solidaires** des revendications, ce qui démontre que les tentatives de division des personnels sont vaines lorsque la cause est juste.

Mais la lutte n'est pas terminée, loin de là. Nous travaillons à un nouvel appel à la mobilisation afin de faire encore bouger les lignes dans le bons sens !

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 94 05 98 / www.cgteducationmayotte.com